

Commune de Fougaron

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU CFU 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe annuellement au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

I. Le cadre général du CFU

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Les résultats 2025 du budget de la commune se décomposent comme suit :

Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2024			103 584,58 €
Exécution 2025	558 246,16 €	442 645,20 €	-115 600,96 €
Restes À Réaliser	14 154,00 €	34 927,00 €	20 773,00 €
Total avec reports			32 789,38 €
Section de fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2024			77 031,46 €
Exécution 2025	86 708,36 €	102 936,04 €	16 227,68 €
Total avec reports			93 259,14 €

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions)

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles se constituent notamment des dépenses suivantes, regroupées en chapitres budgétaires :

- les charges à caractère général : dépenses d'électricité, d'entretien des bâtiments, achats de fournitures, ...
- les charges de personnel
- les charges de la gestion courante : subventions aux associations, participation au SDIS, indemnité des élus, ...
- les charges financières : intérêts des emprunts

Le tableau suivant reprend l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement pour 2025 :

Dépenses de fonctionnement 2025		
011	Charges à caractère général	24 265,11 €
012	Charges de personnel	8 900,01 €
014	Atténuations de produits	12 816,08 €
65	Autres charges de gestion courante	34 557,18 €
66	Charges financières	341,98 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
Total		86 708,36 €

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, comme les dépenses, sont regroupés en chapitres budgétaires.

On trouve notamment les chapitres suivants :

- les produits des services, du domaine et ventes diverses : cantines, droits de place sur marché, concessions cimetière, ... ;
- la fiscalité locale : pour cette année, les taux votés sont de : 24,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 56,02 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 5,36 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- les impôts et taxes (hors fiscalité locale) : attribution de compensation de la Communauté de communes, droits de mutation (ventes immobilières) notamment ;
- les dotations et participations : dotations de fonctionnement de l'État, compensations de fiscalité, ... ;
- les autres produits de la gestion courante : ce chapitre comprend notamment les loyers de logements communaux ;
- les produits financiers.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement pour 2025 :

Recettes de fonctionnement 2025		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	853,36 €
731	Impositions directes	20 058,00 €
73	Impôts et taxes	5 647,81 €
74	Dotations et participations	61 794,76 €
75	Autres produits de gestion courante	8 736,97 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
76	Produits financiers	2,15 €
77	Produits exceptionnels	14,99 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
Total		102 936,04 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement s'élève à 16 227,68 €.

III. La section d'investissement

La section d'investissement retrace les projets de la ville à moyen ou long terme.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement comprend les équipements qui constituent le patrimoine de la collectivité.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent notamment les postes suivants :

- les dépenses d'équipement, qui s'inscrivent dans le patrimoine de la collectivité : travaux sur des bâtiments, acquisition de mobilier, de véhicules, frais d'études, ... ;
- le remboursement du capital des emprunts.

En 2025, la commune a réalisé, en section d'investissement, 558 246,16 € de dépenses.

Dépenses d'investissement 2025		
16	Emprunts et dettes assimilées	49 890,00 €
20	Immobilisations incorporelles	180,80 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	502 347,36 €
23	Travaux en cours	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total		558 246,16 €

En 2025, les principaux projets d'investissement ont été :

- Acquisition de terrains d'emprise de la voirie communale ;
- Incorporation des biens vacants et sans maîtres ;
- Réfection du système campanaire de l'église ;
- Réfection de la toiture de l'église ;
- Acquisition de matériel pour le plan communal de sauvegarde : groupe électrogène, matériel de radiocommunication, matériel de signalisation ;
- Acquisition d'un serveur de stockage en réseau (sauvegardes informatiques).

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont celles qui ont vocation à financer les projets de la commune. On y retrouve notamment :

- la taxe d'aménagement, perçue en lien avec les permis de construire, et le fonds de compensation de la TVA, versé par l'État pour compenser la TVA payée sur les investissements
- les subventions : État, Région, Département, ...
- les emprunts nouveaux

Le tableau ci-dessous reprend les recettes de la section d'investissement pour l'exercice 2025 :

Recettes d'investissement		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 130,63 €
13	Subventions d'investissement reçues	9 297,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	375,00 €
21	Immobilisations corporelles	423 959,49 €
27	Autres immobilisations financières	54,58 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total		442 645,20 €

En 2025, les principales recettes d'investissement ont été :

- le FCTVA ;
- la DETR ;
- des subventions du département.

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2025, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, s'élève à -115 600,96 €.